DÉPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

CANTON D'AUREC SUR LOIRE

MAIRIE D'AUREC SUR LOIRE

N° A 10- 183

OBJET : ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ – MISE À JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AUREC SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune d'AUREC SUR LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 123-13,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 Avril 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2010/115 du 25 Juin 2010 portant création de la Zone d'Aménagement différé des bords de Loire,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'AUREC SUR LOIRE est mis à jour à la date du présent arrêté . A cet effet, le périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de préemption au titre de la zone d'aménagement différé des bords de Loire a été reporté en annexe du document d'urbanisme de la Commune.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie d'AUREC SUR LOIRE et à la Préfecture.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant un mois

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet.

Fait à AUREC SUR LOIRE, LE 8 Septembre 2010

MAIRIE D'AUREC-sur-LOIRE * 43110 - HAUTE-LOIRE *

Le Maire,

C. VIAL

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
22 SEP. 2010
D'YSSINGEAUX